

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/10/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2220

1. Intitulé du projet

RD 589 - Rectification de "Domaison" au "Rouve" et aménagement des carrefours avec les voies communales "Le Rouve", "Pontajou" et "Domaison" du P.R 9+040 au P.R 11+320 sur la commune de Saugues

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Joël ROBERT, Directeur des Services Techniques

RCS / SIRET

2 2 4 3 0 0 0 1 2 0 0 0 1 6

Forme juridique

7220-Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique). a) Construction de routes classées dans le domaine public routier des départements	Aménagements routiers d'une longueur de 2.25 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la rectification et le calibrage de la chaussée à 6.00m, avec des accotements de 1.50m et ponctuellement à 2.20m pour mise en place de dispositifs de sécurité aux endroits où la voirie est en surplomb des parcelles avoisinantes. Les eaux pluviales seront canalisées de façon identique à la situation actuelle, cependant les fossés seront décalés.

Il n'est pas prévu de démolition dans le cadre du projet.

Les quantités estimées sont:

Déblais en masse 21 000 m³

Remblais courants 27 000 m³

Revêtement en Terre Végétale des talus en remblai et des fossés 8 200 m²

Chaussée 15 000 m² en enduit tri-couche

Accotements 5 000 m² en enduit bi-couche

Glissière de sécurité 1300 m

Réaménagement des carrefours avec les voies communales "Le Rouve", "Pontajou" et "Domaison"

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette nouvelle opération sont :

- d'améliorer cet itinéraire conformément à la volonté du Département
- de rectifier et calibrer ce tronçon à 6.00 mètres de chaussée et 9 mètres de plateforme
- de sécuriser le réseau routier en améliorant la visibilité et la lisibilité en tout point
- de conserver une homogénéité sur l'itinéraire et préserver le confort et la sécurité des usagers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux concerne principalement l'emprise des voies de circulation existantes et de leurs accotements. La circulation sur les voies Départementales sera maintenue pendant la majeure partie des travaux mais la reprise du profil en long sur une zone nécessitera une coupure de circulation. Lors des travaux la vitesse sera limitée.

La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois et se décomposera ainsi :

- Dégagement des emprises
- Terrassements par pelleteuse
- Réalisation des couches de forme
- Réalisation de talus adoucis pour une meilleure intégration paysagère et pour minimiser l'impact sur les parcelles agricoles avoisnantes
- Réalisation des couches de chaussée avec un apport de matériaux de carrière (environ 22 750 tonnes)
- Revêtement (enduit) et équipement de la route
- Aménagement paysager des abords et engazonnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les usagers de la RD589 pourront bénéficier d'une infrastructure plus sûre, confortable et adaptée au trafic qu'elle supporte (1 130 véh/j).

Après remise en état des talus, les milieux riverains reprendront leur droits. L'ensemble des dessertes agricoles seront rétablies.

La gestion sera identique à l'actuelle soit:

- fauchage bi-annuel des accotements
- réfection de la couche de surface tous les 10 ans
- déneigement en période hivernale

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La collecte et le rejet des eaux pluviales resteront inchangés.

Le projet ne prévoit pas de nouveau franchissement, ni de nouveaux points de rejets.

Le projet nécessite un dossier de demande d'autorisation de défrichement, pour une surface de 7600.00m².

La carte de recensement des cours d'eaux fait apparaître que le projet ne touche pas de cours d'eau.

Le projet n'impacte pas les zones humides situées à proximité.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet :	2 250 mètres
Superficie globale :	environ 20 155 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD 589 du P.R 9+040 au P.R 11+294
Lieu dit : "Rouve" "Domaison"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 9' 6" 26 " 580 Lat. 03° 49' 40" 160

Point d'arrivée :

Long. 44° 9' 5' 6" 0 " 230 Lat. 03° 51' 70" 670

Communes traversées :

SAUGUES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project description and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPR Risque industriel approuvé (à vérifier)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en bordure d'une zone Natura 2000 - directive habitats. Par conséquent, le Département entrera en contact avec le SMAT du Haut Allier.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux extraits seront réutilisés pour la réalisation de talus adoucis pour permettre une meilleure intégration paysagère et réduire l'impact sur le plan foncier des parcelles agricoles. Les matériaux non valorisables pourront être éliminés en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de carrière : - 2300 m ³ de la couche de forme - 22750.00T de GNT 0/31.5 Tonnes pour la réalisation de la structure de chaussée
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts seront très limités car le projet prévoit de récupérer au maximum la chaussée actuelle, et par conséquent n'impacte que les abords immédiats de la route.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais seront réalisés avec des pentes adoucis afin de pouvoir limiter l'emprise foncière sur les parcelles agricoles. Le projet engendre la consommation de 7600.00m ² de zone boisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sur cet axe restera le même qu'actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de nuisances sonores supplémentaires seront uniquement présentes en phase de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut provoquer des odeurs dû aux matériaux mise en place durant le chantier mais l'impact est de courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier peuvent produire des vibrations mais l'impact sera négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier et les matériaux peuvent émettre de la poussière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La chaussée actuelle ne contient pas d'amiante. La teneur en HAP de la chaussée actuelle est supérieure à 50mg/kg. Par conséquent les matériaux rabotés évacués du chantier seront transportés et traités dans des centres agréés après validation du Maître d'œuvre. Les matériaux extraits des déblais seront intégralement réemployés dans l'emprise des travaux dans le cadre de l'intégration paysagère.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé du projet est presque identique au tracé existant. Il n'a pas d'incidence sur le grand paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet impact des terres agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Département a pour projet à court terme de continuer l'aménagement de cet itinéraire, de la RD 589 entre le "Rouve" et "Servillanges", afin de suivre les orientations du livre blanc.
Ce tronçon se qualifiera par un aménagement de calibrage simple, dans lequel l'axe de la chaussée sera conservé dans la majorité des cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dessertes agricoles seront rétablis de part et d'autre de la RD 589.

Le projet prévoit des fossés, ainsi que le remplacement si nécessaire des traversés de routes, pour l'évacuation des eaux pluviales de voirie. Le fonctionnement actuel restera inchangé suite au travaux.

Aménagement des points de rejet d'eau pluviale avec des enrochements, afin d'éviter l'érosion du sol et réduire les vitesses d'écoulement des eaux.

Revêtement en terre végétale des talus en remblais, avec ensemencement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude environnementale sur ce projet. En effet le projet routier reste sensiblement sur le même axe que le tracé existant, et les impacts seront limités aux abords immédiats de la route.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

SECRET

Services Techniques
Le Directeur des
M